

BOLLÈNE, le 31 MARS 2023



Laurence DESTONDS-FARJON

Adjointe au Maire

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux essentiels.

Le cycle budgétaire annuel comprend les étapes suivantes : Rapport d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décision(s) Modificative(s) et enfin le Compte Administratif.

Le Compte Administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

La Ville de Bollène a déployé son activité 2024 au sein de 2 budgets :

1. le budget principal,
2. le budget annexe de l'assainissement des eaux usées,

Les sections de fonctionnement et d'exploitation et d'investissement structurent chaque budget. Alors que la section de fonctionnement/ exploitation gère notamment les services aux administrés, la section d'investissement porte sur la rénovation et la création d'équipements communaux.

1. RESULTAT GLOBAL CUMULE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BOLLENE : + 1 455 463,91 €

En € TTC	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	20 392 502,64	23 092 243,75
Mouvements d'ordre	1 362 137,59	55 909,52
REPORT EXCEDENT 2023		957 902,83
TOTAL FONCTIONNEMENT	21 754 640,23	24 106 056,10
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	6 167 296,15	6 222 767,71
Mouvements d'ordre	55 909,52	1 362 137,59
REPORT RESULTAT 2022	2 124 062,78	
TOTAL INVESTISSEMENT	8 347 268,45	7 584 905,30
Restes à Réaliser d'investissement	1 555 321,40	1 421 732,59
TOTAL AVEC RESTES A REALISER	31 657 230,08	33 112 693,99
RESULTAT CUMULE	1 455 463,91	

L'excédent de clôture de l'exercice , conforme au compte de gestion, présente un solde positif de 1 589 052,72€ auxquels viennent se déduire les Reste à Réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes portant ainsi le résultat global cumulé de l'année 2024 à 1 455 463,91€.

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT – Détail des mouvements réels

1.1.1. Les dépenses réelles : 20 392 502,64 € -

Les dépenses se répartissent comme suit :

- **Les charges dites « à caractère général » pour un montant annuel de 5 271 722.75 €**

Les charges à caractère général intègrent les dépenses générales de fonctionnement suivantes :

- Les dépenses d'énergie, fluides (eau et électricité) , carburants et combustibles pour un montant global annuel de plus d'1M€
- Les frais de téléphonies, affranchissement , photocopieurs, fournitures administratives pour un montant annuel de près de 120K€
- Les frais d'assurances pour 151K€
- Les dépenses de maintenance et d'entretien des équipement public communaux (bâtiments, terrains, voiries, réseaux, matériel roulant et mobilier) pour un cout annuel global de 1.7M€
- Les participations pour taxes (foncières, SACEM, etc..) pour 126K€
- Les frais de formations, missions déplacements pour 110K€

Sont également intégrées à ce chapitre les dépenses en lien avec le fonctionnement des services publics communaux . Elles sont caractérisées en 2024 par la continuité de développement du soutien à la jeunesse et aux loisirs et notamment :

- La poursuite du développement des actions péri et extra scolaires avec notamment l'extension à nouveau de la capacité d'accueil des mercredis et des vacances pour les moins de 06 ans qui se traduit par une augmentation du budget de fonctionnement de près de 10% alloué à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse pour un montant global annuel de 400K€.
- Le développement de l'offre culturelle et de loisirs proposée par la ville en 2024 avec la création de la fête de la nature, du Bo ti full festival et des festivités de Noël, le soutien aux initiatives locales associatives en lien avec les actions de solidarité pour un montant annuel de 1M€
- La participation de la commune au cout de fonctionnement des services communs portés par la CCRLP (service entretien des locaux, communication, service de la commande publique, Structures d'accueils d'information et de soutien scolaire à destination des jeunes, enseignements artistiques et lecture publique) pour un montant annuel de 766K€.

- **Les charges de personnel dont le cout s'élève 12 515 253.25**

A noter que la commune assure désormais la gestion de plusieurs services publics pour le compte des collectivités annexes (CCAS, DAUDET , la Communauté de communes et les communes du territoire) et perçoit à ce titre plus d'1,15 M€ de remboursement :

Toute comparaison de l'évolution de ce poste avec les années précédentes n'apporte aucun élément fiable de gestion au regard de l'extension et l'intégration des services publics suivants dans la gestion communale :

Transfert de la crèche du CCAS au budget principal,

convention d'entente confiant à la ville la gestion du relais petite enfance pour le compte des 04 autres communes du territoire, conventions de gestion des voiries et des écoles de la commune pour le compte de la CCRLP,

prestations administratives, informatiques et techniques pour le compte du CCAS, de la résidence DAUDET, du service public de l'assainissement collectif et de la CCRLP

A noter l'ensemble de ces dépenses l'objet de refacturation aux collectivités concernées.

En outre les évolutions réglementaires (décret du 29 juin 2023) relatives à la hausse de 1.5% de la valeur du point d'indice ont pesé sur près de 300K€ en 2024.

L'organisation des élections législatives a occasionné une dépense de plus de 30K€

Enfin la municipalité a fait le choix :

- d'attribuer la prime de pouvoir d'achat au montant plafond à l'ensemble des agents éligibles pour impactant le budget principal pour 126K€ .
 - de faire bénéficier 26 agents d'avancements de grade et 07 d'une promotion interne.
 - De prendre en charge dans le cadre de la professionnalisation des services 553 jours de formations ont été pris en charge par la collectivité dans les thématiques suivantes : Prévention et sécurité, Urbanisme et aménagement, Affaires générales, Interventions techniques , Education et animation , Animation et services à la population , Enfance, famille, Pilotage, management et gestion des ressources humaines, Affaires juridiques, Finances, Positionnement, méthodologie et entraînement aux épreuves, Intégration, Formation des membres des Formations Spécialisées et des CST en l'absence de Formation Spécialisée.
 - De développer la politique d'action sociale en adhérant au CNAS, pour un cout annuel de 57 K€.
-
- **Les charges dites « de gestion courante » pour un montant de 2 014 456.82 € qui comprennent :**
 - les participations obligatoires auprès d'organismes intervenant sur le territoire communal notamment le Service départemental d'incendie et de secours , le syndicat mixte de valorisation financière , le syndicat hydraulique Nord Vaucluse, le syndicat de fourrière animale, le syndicat de télévision et l'école privée sous contrat Ste marie.
 - les subventions aux associations locales et au Centre communal d'action sociale
 - les indemnités de fonction des élus
 - les droits d'informatique en nuage
-
- **Les charges financières** visant notamment à rembourser les intérêts de la dette dont le montant relatif à l'exercice 2024 s'élève à 315 511.90€

- **Les atténuations de charges** constituées principalement du reversement effectué au titre du fonds national de Garantie individuelle de ressources et les dégrèvements d'impôts pour les jeunes agriculteurs (02) dont le montant s'élève en 2024 à 212 211€
- **Les charges spécifiques** (titres annulés sur exercice antérieurs) et **les dotations aux provisions** pour créances non recouvrables à la demande de la perception pour un montant de 80 915.38€

1.1.2. Les recettes réelles : 23 092 243,75€ -

Les recettes sont constituées par :

- Les recettes issues de la fiscalité locale pour un montant de 17 171 627.65€ dont 10 316 890.58€ reversés par la communauté de communes au titre de la fiscalité des entreprises via l'attribution de compensation et 6 854 737.07€ issus des impôts fonciers qui représentent 74% des recettes de fonctionnement
- **Les produits des services pour un montant global de 1 818 835.04€ comprenant :**
 - les participations des usagers aux services publics pour 723 556.77€
 - le remboursement par la CCRLP, les communes membres et les budgets annexes des services gérés par la ville pour 1 095 278.27€.
- **Les produits des dotations et participations externes soit 3 604 817.019€** comprenant notamment
 - la Dotation de Solidarité versées par l'Etat pour un montant de 262 K€,
 - les participations de l'Etat au titre de l'organisation des colos apprenantes, du dispositif PVD et des remboursements pour la mise en place du service public minimum d'accueil, le fonds de compensation de tva au titre du fonctionnement, le filet de sécurité inflation pour un montant, les frais de tenues d'élections législatives, l'émission des titres sécurisés, le recensement cumulé de 230 K€,
 - la participation de la CAF au titre des services petite enfance, enfance et jeunesse pour un montant de 884 K€
 - les compensations de l'Etat pour exonération de fiscalité pour un montant de 2 210 K€
- **Les produits de gestion courante pour 165 204.09€,** comprenant notamment les revenus des immeubles, les participations pour dépôts sauvages, frais d'ivresse sur la voie publique enlèvements d'affiches.
- **Les atténuations de charges, soit 98 007.79 €** portant remboursement sur le personnel : contrats aidés, indemnités journalières,
- **Les produits financiers principalement** constitués par les participations versées par la Compagnie Nationale du Rhône pour un montant de 70 984.20€,
- **Les produits exceptionnels** provenant de créances et de remboursement d'assurances pour un montant 25 132,41€
- **Les reprises sur provisions pour un montant de 137 635,56€** suite à l'extinction de risques contentieux .

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels

1.2.1. Les dépenses réelles : 6 167 296,15 €

Les dépenses se répartissent comme suit

- **Le mandatement des opérations d'investissements suivants pour un montant global de 4 529 757,02€ (auxquels s'ajoutent 1 555 321.40€ de travaux réalisés et /ou engagés mais non mandatés au 31/12/2024) :**

Les travaux de voiries et signalisations pour plus d'1,5 M€ ont été réalisés sur l'ensemble des secteurs de la commune :

- Avenue de la gare et chemin des pommiers sur le quartier la croisière,
- Chemin des charagons et St Ariès
- Sécurisation des voiries de la levade et rue H. Daumier et de la départementale devant l'école H DUFFAUD
- Réfection des rues de l'église et de la bâtie , Allée des tamaris
- Travaux de reprise de voiries rue des Monges, rue A. PEYRON, impasse de l'Apparent, rue des wagonnets
- Extension et reprise du réseau chemin des charretiers, chemin de la providence , Avenue A Malraux

Les équipements de panneaux de signalisation pour plus de 33k€.

Les **travaux relatifs à la DECI** (Défense Extérieure contre l'incendie) et **l'extension et enfouissements de réseaux** (éclairage public, électriques, télécom) pour près de 150K€.

Les travaux de réhabilitation du site de **Barry** pour un montant de **338K€**.

Dans le cadre de la mise en accessibilité et en sécurité, mais aussi de reprise des installations de chauffage et/ou de climatisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs ainsi que les maisons de quartier, la commune a investi en 2024 plus de 2 M€ dans son patrimoine bâti (dont 13K€ inscrits en RAR) qui ont été mobilisés en 2024

- En ce qui concerne les équipements culturels municipaux :

- Après la réfection des toitures en 2022, la rénovation de sa façade en 2023 pour 27k€, l'espace Ripert a été entièrement mis aux normes électriques et accessibilité en 2024 pour 155 k€, permettant à la commune de disposer d'un office culturel dès le mois de mars 2025.
- Matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre des festivités ont été acquis pour près de 84 K€.

- Réalisation d'une fosse drainante et reprise du dispositif de désenfumage de la Cigalière pour plus 30k€.
- **Pour les équipements de loisirs**
 - ST Ferréol :
 - La précédente municipalité avait le fait le choix de céder le château et le parc ombragé, du centre de loisirs de St Ferréol.
 - La municipalité actuelle a au contraire fait le choix d'investir dans cet équipement à destination des enfants et a ainsi refait l'intégralité des toitures du bâtiment principal pour près de 330 K€ (dont 274K€ portés par la commune et 50k€ par la CCRLP).
 - Elle a également poursuivi les investissements dans ce site en 2024 avec 230K€ dans des jeux aquatiques afin de faire face aux périodes de canicule et accueillir les enfants et jeunes bollénois dans de meilleures conditions.
 - A noter une étude et un avant-projet sommaire ont également été réalisées en 2024 afin de projeter, en partenariat avec la CAF et la MSA de Vaucluse (demandes de subventions en cours), la réhabilitation du centre de loisirs municipal de St Ferréol afin d'accueillir tous les enfants dès 03 ans dans des locaux, sécurisés, climatisés et adaptés aux différentes tranches d'âge.
 - Ces travaux permettront donc une extension de la capacité d'accueil et assureront ainsi aux futures générations, comme à celles qui ont pu en bénéficier pendant plus de 20 ans, la garantie de disposer d'un centre de loisirs de qualité sur leur commune.
 - Une fois le projet arrêté et son plan de financement déterminé il fera l'objet d'une inscription en AP/CP.
 - Les locaux associatifs, les maisons de quartiers ont également fait l'objet de nombreux travaux nécessaires à leur remise en état, aux normes ou modernisation :
 - A ce titre, le partenariat avec l'association L'outil en main se poursuit pour restaurer l'ancienne école de St Ferréol que la précédente municipalité avait, là aussi, fait le choix de fermer et d'en céder en partie le terrain. En 2024, les travaux de remise en conformité de l'assainissement ont été portés par la commune à hauteur de plus de 17k€. Les fournitures ont également été prises en charge par la commune pour permettre à l'association de finaliser les travaux de rénovation du rez-de-chaussée.
 - De nombreux travaux de mises en conformité électrique, changement de menuiseries, installation de climatiseurs et équipements ont été également effectués dans l'ensemble des locaux mis à disposition des associations pour plus de 80K€.
- **Enfin concernant les équipements sportifs :**
 - Des travaux de réhabilitation du gymnase Paul Eluard ont été effectués pour près de 300K€ (dont 25K€ en RAR)
 - L'ensemble des équipements sportifs (stades et autres salles de sports et city-stades) ont bénéficié de plus de 435K€.

- La piste de BMX a fait l'objet de reprise de voirie pour près de 15K€.
- Dans les locaux destinés à accueillir les enfants et jeunes bollénois :
 - Dans les écoles ce sont plus de 350 K€ qui ont été investis dans les bâtiments communaux par la Communauté de Communes.
 - La commune a également investi plus de 25 K€ dans le mobilier et les équipements destinés aux structures scolaires et extra scolaires et 65K€ dans les outils numériques
 - La sécurisation du parvis du lycée Lucie AUBRAC a été réalisée pour plus de 30k€.
- **Les nécessaires travaux d'extension de cimetière et de reprises de concessions** dont l'absence de gestion prévisionnelle a conduit les bollénois à ne plus pouvoir bénéficier de concession par anticipation, se sont poursuivis en 2024 pour un montant de 114 K€ (pour mémoire 225K€ avaient été engagées en 2023).
- **Concernant la sécurité**, le service de police municipale s'est vu doté d'un nouveau véhicule et de matériels de vidéo- surveillance et équipements de protection **pour un montant de 95 K€.**
- Les subventions d'équipements versées pour un montant de près de 58K€ dans le cadre de l'opération Façades ou de l'OPAH. Le périmètre et les modalités d'attribution ont été revues en décembre 2024 pour permettre leur développement à compter de 2025.
- Les études réalisées dans le cadre des travaux en cours et à venir tels que la réhabilitation du gymnase ASTAUD, les études hydrauliques ou encore les études pré opérationnelles du site de VALABREGUE ou de l'ilot Plan de Grignan , ainsi que le renouvellement de l'OPAH ont été mandatées pour près de 196K€.
- Les travaux réalisés sur le canal de Pierrelatte pour un montant de 35 K€

Le remboursement du capital d'emprunt dont le montant d'élève à 1 637 539€, et représente 26.5% des dépenses réelles d'investissement mandatées en 2024.

Les Restes à Réaliser de dépenses (engagées et/ou réalisées mais non mandatées au 31.12.2024) s'élèvent à 1 555 321.40€ et sont constitués principalement par :

- Les travaux de voiries pour un montant de près de 854 K€
- Les travaux de mise en sécurité des églises St Blaise et la Croisière , la rénovation des bustes reliquaires et la réalisation de contreforts de l'église ST martin pour près de 80K€
- Le renouvellement du matériel de vidéo-surveillance pour un montant de 61 K€
- Les investissements portés à la cigalière (gradins modulables, plateau scénique, une partie des travaux de reprise du désenfumage et remplacement du groupe électrogène de secours) pour plus de 60K€
- La finalisation des travaux de réhabilitation du gymnase ELUARD pour 132 K€
- Une partie des travaux de réhabilitation de l'espace culturel RIPERT pour 33K€

- Une partie des travaux et acquisitions d'équipements dans les équipements sportifs et associatifs pour 76K€
- Divers équipements techniques et mobilier pour un montant de 70K€
- La réalisation d'études en cours et les versements des subventions OPAH pour près de 180 K€

1.2.2. Les recettes d'investissement (réelles et ordre) : 6 222 767.71 €

Les recettes se répartissent comme suit :

- **Dotation et réserves pour 2 772 113.61€ détaillés comme suit :**
 - la couverture du besoin de financement 2023 pour 2 146 290.75 €
 - le Fonds de Compensation de la TVA pour 449 661.46€
 - la taxe d'aménagement collectée sur les nouvelles constructions pour 176 161.40€
- **Participations et subventions perçues pour un montant de 450 654.10 €** émanant principalement de subventions reçues
 - des partenaires financiers (Etat : 35 702€ pour l'église St Martin, 12 784€ au titre de l'OPAH / Département de Vaucluse pour 141 226€ au titre du patrimoine (Barry et Eglise ST martin) de la sécurité et de la voirie / Région pour 79 570€ au titre du patrimoine et de la sécurité)
 - du produit des amendes de police pour 149 643€
 - des participations pour voiries et réseaux pour 31 998.50€
- **Emprunt pour 3M€.**

RESULTAT GLOBAL CUMULE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : + 331 958.01€

En € TTC	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION		
Mouvements réels	250 318.10	769 303.30
Mouvements d'ordre	661 907.00	135 070.59
REPORT EXCEDENT 2023		890 131.43
TOTAL EXPLOITATION	912 225.10	1 794 511.32
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	1 014 627.73	5 350.00
Mouvements d'ordre	15 070.59	661 907.00
REPORT EXCEDENT 2023		577 884.48
TOTAL INVESTISSEMENT	1 149 698.32	1 245 141.48
Restes à Réaliser d'investissement	645 771.37	
TOTAL AVEC RESTES A REALISER	2 707 694.79	3 039 652.80

Ce budget porte sur les dépenses et recettes de l'assainissement des eaux usées.

La mission fait l'objet d'une délégation de service public auprès de la société SUEZ.

Au 31 décembre 2024, le capital restant de la dette sur le budget annexe de l'assainissement est de 1 316 087.63€.

Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses et concourent principalement au financement de l'investissement par l'exploitation, au travers des amortissements.

2.1. SECTION D'EXPLOITATION – Détail des mouvements réels

Les dépenses réelles d'exploitation : 250 318.10 €

Elles sont constituées par :

- les charges à caractère général qui ont baissé de 30% en 2024 , ces dépenses pour un montant de 98 707.12€ sont principalement constitué du contrat de prestation au délégataire conformément au nouveau contrat de délégation de service public approuvé en milieu d'année 2024.
- Les charges de personnel mutualisées avec les services de la Ville dont le montant est de 100 149.81€
- Les charges financières liées aux intérêts de la dette contractée par l'ancienne municipalité pour un montant de 51 461.17€ qui représentent 20% des charges de fonctionnement.

Les recettes réelles d'exploitation : 769 309.30 €

Elles sont constituées par :

- Les redevances et participations pour 710 362.23 qui sont en augmentation de 22% en 2024
- Les subventions d'exploitation perçues dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif pour 58 825.30€.
- D'une reprise sur provision d'un montant de 121.06€

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels et ordre

Les dépenses d'investissement : 1 149 698.32€

. Les dépenses réelles composées de 87% de dépenses d'équipement, soit 880 795 € relatifs aux travaux sur les réseaux d'eaux usées et **13% de remboursement d'emprunt, soit 133 832.73€**

Les opérations d'ordre d'amortissement des subvention perçues pour un montant de **135 070.59€**

Les recettes d'investissement : 1 245 141.48 €

L'excédent reporté de l'exercice précédent de 577 884.48€

Les recettes réelles pour un montant de **5350€** correspondant à une subvention de l'agence de l'eau et les **opérations d'ordre** de dotations aux amortissements pour un montant de **661 907€**.

